

Règlement de l'opération « Marque ta page ! » 2021

Les inscriptions sont ouvertes du 26 octobre 2021 au 30 novembre 2021. Il s'agit de créer et d'éditer 6 marques-pages, illustrées par des photos d'ambassadeurs du club My Hautes-Alpes. Ces marques-pages seront proposés aux librairies haut-alpines. Il pourront être offerts par les commerçants lors de l'achat de livre.

Article 1. ORGANISATION

L'opération « Marque ta page ! » est organisée par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes ci-après la « société organisatrice », dont le siège social est situé au 13, Avenue Maréchal Foch – 05000 Gap : info@hautes-alpes.net / 04.92.53.62.00

Article 2. PARTICIPANTS

L'opération est ouverte aux photographes amateurs et professionnels. Les organisateurs et les membres de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes ne sont donc pas autorisés à participer.

Article 3. PARTICIPATION

L'inscription s'effectue par le biais de l'envoi d'une photo avant le 30 novembre 2021 à l'adresse suivante : myhautesalpes@hautes-alpes.net

Chaque participant peut présenter au maximum **1 image**. Lors de son inscription, le participant doit fournir une adresse email valide permettant de le contacter.

Article 4. LE THEME :

Les sujets peuvent être choisis librement à partir du moment où les photographies sont prises dans les Hautes-Alpes et qu'elles correspondent au thème « macro » : animaux, insectes, flore, arbres, patrimoine.

Article 5. SELECTION DES IMAGES ET PRIX

- Le jury se réunira fin novembre et présélectionnera les 6 meilleurs clichés, qui illustreront les marques-pages.
- En jeu, pour chacun des 6 auteurs des photos retenues : 15 marques-pages avec leur photo ; 1 pack de 6 bières artisanales et locales.
- Les gagnants seront contactés par email ou par téléphone, le 1^{er} décembre 2021.

Article 6. ORGANISATION DU CONCOURS / QUESTIONS

L'équipe du club My Hautes-Alpes peut être contactée par email à : myhautesalpes@hautes-alpes.net

Article 7. DROIT D'AUTEUR

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- En être l'auteur et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Justifier d'un comportement ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur propre au lieu de prise de vue.
- Le photographe participant à l'opération affirme que toute photographie qu'il présente à ce concours est son œuvre originale, qu'il est le seul détenteur des droits sur l'image concernée et que ceux-ci ne sont grèves d'aucun droit de tiers.

Article 8. DROIT D'EXPLOITATION

Les images récompensées d'un prix et les images sélectionnées pourront être utilisées dans le contexte du Club My Hautes-Alpes et pour les relations publiques le concernant pendant 3 ans. Le Club My Hautes-Alpes est autorisé, en particulier, à publier ces photographies sur son site en ligne, ses réseaux sociaux et à les transmettre aux journaux et magazines pour la couverture du concours. Le Club My Hautes-Alpes a également le droit d'utiliser ces images à des fins de promotion.

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes pourra aussi diffuser les images gagnantes sur l'ensemble de ses outils digitaux, et ce pour la promotion de l'évènement, en mentionnant le copyright de l'auteur.

Le photographe ne pourra réclamer ni compensation ni paiement pour les droits d'exploitation ci-dessus définis.

Article 9. RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de cette opération si les circonstances l'imposaient. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles. En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement lors de l'envoi de sa photo.

Article 10. RAPPEL DE L'OBLIGATION LEGALE SUR LA COLLECTE DES DONNEES

Les participants à l'opération du Club My Hautes-Alpes acceptent que l'Agence de Développement des Hautes-Alpes utilise leurs coordonnées à des fins marketing en lien avec le Club seulement.

Les informations recueillies au moment de l'inscription au concours du Club My Hautes-Alpes sont enregistrées en base de données. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : l'Agence de Développement des Hautes-Alpes.

Le participant peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, les participants peuvent contacter l'équipe du Club My Hautes-Alpes : myhautesalpes@hautes-alpes.net